

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD136

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 12

À l'alinéa 5, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »,

les mots :

« . Ces exigences sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.